© Drogues Info Service - 7 décembre 2025

Forums pour les consommateurs

Une drogue prise à mon insu

Par Profil supprimé Posté le 15/07/2020 à 21h31

Bonjour,

J'ai, en soirée avec des gens que j'avais rencontré un peu plus tôt, ingurgité à mon insu une drogue dans mon verre. Heureusement qu'un ami m'avait rejoint à l'improviste juste à ce moment là.

Après deux gorgées de l'ultime verre, j'ai, après 20-30 minutes eu une montée fulgurante de chaleur, suivie d'un blocage de la mâchoire, mes pupilles complètement dilatées et mes yeux incontrôlables partant dans tous les sens. Ca dure 5-10 minutes et je m'effondre une première fois. Après quelques secondes, je me redresse, je reprends un peu mon cerveau en main et je réussie à entendre les voix autour de moi quelques petites minutes et je m'effondre à nouveau. Là les yeux fermés j'entends distinctement mais mes yeux continuent les roulades et ma machoire est tellement serré que les mots que je prononce me demandent un effort gigantesque. Ca dure peut être 30 autres minutes sur ce rythme.

Heureusement que mon pote était venu entre temps car avec ces inconnus au début sympathique, il me semble que la suite qui m'était prévu n'était pas cool... à en venir à me droguer à mon insu...

Bref les deux jours suivants, grosse douleur de mâchoire, la bouche sèche continuellement (même avec de l'eau) mais surtout des sensations de pertes d'équilibre, de tête qui tourne vite et de chaleurs extremement ponctuelles et succintes mais très régulières (1 fois par heure environ).

Ce n'est pas une gloire certes mais durant beaucoup d'années j'ai consommé toutes sortes (vraiment toutes sortes même des coupées bizarres, exceptées celles liées aux injections) de drogues et les effets sur mon corps n'avaient jamais été ceux là.

Auriez vous une idée avec ces symptômes ?
Je peux vous dire que les sensations + avoir été proche d'un KO au milieu de gens

Merci par avance
P

2 réponses

Moderateur - 23/07/2020 à 14h59

Bonjour,

Il est difficile de dire ce que cela peut être à distance. Cela pourrait être du GHB, cela pourrait être autre chose.

En fait, pour le savoir, vous pouvez avoir recours au dépistage.

Si le dépistage sanguin, salivaire ou urinaire seront désormais sans doute trop tardifs, vous pouvez avoir recours au dépistage dans les cheveux. Pour ce faire voici-comment faire :
- ne vous coupez pas les cheveux pendant le mois qui vient, ne les teignez pas, évitez de les laver avec des shampoings trop agressifs ;
- prenez contact avec le centre anti-poison dont vous dépendez qui pourra vous orienter vers un laboratoire de toxicologie analytique capable de faire ce genre d'examen : attention ce n'est pas un dépistage standard qu'il faut utiliser mais une méthode très poussée d'analyse ;
- dans un mois environ faites faire le prélèvement de cheveux par le laboratoire.

L'analyse dans les cheveux permet de découvrir normalement toute consommation de substance, même unique, à condition que la substance soit connue bien entendue (mais c'est généralement le cas). Il vous faut attendre environ 1 mois parce que les cheveux poussent à la vitesse de 1 cm par mois et que le prélèvement n'est pas possible avant.

Ce dont vous avez été victime ressemble à une tentative de soumission chimique. Si l'analyse trouve une substance psychotrope, vous pourrez prouver que l'on vous a "empoisonné" à votre insu et c'est un délit.

Vous pouvez porter plainte. Sans attendre cette analyse vous pouvez, si c'est votre souhait, aller à la police et expliquer ce qui vous est arrivé. Un procureur pourra alors ordonner les analyses qu'il faut pour le prouver (c'est néanmoins sa décision), qui seront prises en charge par la justice. Cela peut vous éviter les frais afférents aux analyses faites en laboratoire et surtout cela aura une valeur de preuve plus grande si l'analyse est faite par un laboratoire agréé par la justice.

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 24/07/2020 à 15h34

Très sage retour et très instructive procédure.
Merci beaucoup.
P